

Séance ordinaire du 12 janvier 2009



**2009-01
01**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 12 janvier 2009 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy
Siège # 2 M. Richard Morin
Siège # 3 M. Normand Pouliot

Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 5 M. Claude Grondin
Siège # 6 M. Richard Fluet

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

Après la vérification du quorum, la mairesse invite le conseiller au siège no #3, M. Normand Pouliot, à réciter la prière d'usage et elle procède à l'ouverture de la session.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :

02.01 - VOEUX DE MME LA MAIRESSE

2.1 - VOEUX DE MME LA MAIRESSE :

Mme la mairesse adresse ses vœux du nouvel an aux citoyens de la municipalité

**2009-01
02**

02.02 - NOMINATION AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

2.2 - NOMINATION AUX DIFFÉRENTS COMITÉS :

Attendu qu'il est nécessaire de procéder, au début de chaque année, à la nomination de personnes au sein des différents comités du conseil

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement que chacun des membres du conseil (ou des citoyens mandatés à cette fin) exerceront, au cours de l'année 2009, les responsabilités au sein des comités de la municipalité, le tout tel qu'il apparaît au document ci-annexé sous la cote 2.2 de ce procès verbal, pour en faire partie intégrante.

Adoptée unanimement.

**2009-01
03**

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
 - 2.1 - Voeux de Mme la mairesse
 - 2.2 - Nomination aux différents comités
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session régulière du 8 décembre 2008
 - 4.2 - Session spéciale budget du 8 décembre 2008
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
 - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
 - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 8 - Sécurité publique
 - 8.1 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en décembre 2008
 - 8.2 - Comité de sécurité incendie, engagement des dépenses de janvier 2009
 - 8.3 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
- 9 - Travaux publics-aqueducs-égouts
 - 9.1 - Mandat Génivar, éclairage 20e avenue et 3e rue est
 - 9.2 - Subvention pour l'amélioration du réseau routier
- 10 - Loisirs-tourisme
 - 10.1 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
 - 11.1 - Demande de dérogation mineure de M. Mario Doyon
 - 11.2 - Demande de dérogation mineure de M. Mario Doyon
- 12 - Finances-gestion des services
 - 12.01 - Comptes du mois de décembre 2008
 - 12.02 - Rapport des heures supplémentaires du mois de décembre 2008
 - 12.03 - Engagements du mois de janvier 2009
 - 12.04 - Rapport des heures en banque au 31 décembre 2008
 - 12.05 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité des finances
 - 12.06 - OMH- résolution d'adoption du budget de l'OMH de La Guadeloupe pour l'exercice financier 2009
 - 12.07 - Délégation: assurances collectives
 - 12.08 - Cour municipale commune, rapport 2007
 - 12.09 - Liste des personnes endettées pour taxes
 - 12.10 - Procédure pour l'octroi de dons et commandites
- 13 - Législation
- 14 - Divers
 - 14.1 - Nomination d'un maire suppléant pour le mois de février, mars et avril 2009 + mandat de substitut pour siéger au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de la session

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly, appuyé par Mme Lise Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté unanimement,

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2009-01
04

04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 8 DÉCEMBRE 2008

4.1 - SESSION RÉGULIÈRE DU 8 DÉCEMBRE 2008 :

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 8 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 8 décembre 2008, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

2009-01
05

04.02 - SESSION SPÉCIALE BUDGET DU 8 DÉCEMBRE 2008

4.2 -SESSION SPÉCIALE DU 8 DÉCEMBRE 2008 :

Copie du procès-verbal de la session spéciale budget du conseil tenue le 8 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale budget du 8 décembre 2008, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

06 - CORRESPONDANCE

6 - CORRESPONDANCE :

06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

6.1 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session de janvier 2009.

Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

7.1 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

La mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois de décembre 2008 est de 34.98 T.M./ 5 semaines;
 - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2008 est de 886 tonnes métriques, soit une moyenne de 73,84 T.M. par mois.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :

**2009-01
06**

08.01 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN DÉCEMBRE 2008

8.1 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN DÉCEMBRE 2008 :

Attendu l'étude par le Comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement d'accepter les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de décembre 2008 pour un montant de 4 523.38 \$.

Adoptée unanimement.

**2009-01
07**

08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ENGAGEMENT DES DÉPENSES DE JANVIER 2009

8.2 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ENGAGEMENT DES DÉPENSES DE JANVIER 2009 :

Attendu l'étude par le Comité de sécurité incendie des engagements de dépenses du mois de janvier 2009 par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement d'accepter les engagements du mois de janvier 2009 reliés au service d'incendie, au montant de 4 075\$.

Adoptée unanimement.

**2009-01
08**

08.03 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE

8.3 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19 heures, le 3 décembre 2008

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement d'adopter le procès verbal de la réunion du 3 décembre 2008 dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUCS-ÉGOUTS

9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :

**2009-01
09**

09.01 - MANDAT GÉNIVAR, ÉCLAIRAGE 20E AVENUE ET 3E RUE EST

9.1 - MANDAT GENIVAR, ECLAIRAGE 20e AVENUE:

Attendu la proposition de Genivar déposée devant ce conseil

Attendu les détails techniques démontrant la non conformité des travaux d'éclairage de rue par l'entrepreneur

En conséquence,

Il est proposé par M.Richard Fluet, appuyé par M. Paul Joly et résolu unanimement d'adopter la proposition de Genivar inc., au montant de 2,000\$, afin de produire, pour la 20e avenue et la 3e rue est, connu sous le nom Développement Boisé de l'Est:

- Un plan de raccordement électrique du système d'éclairage de rue au service public d'Hydro Québec
- Un plan de construction du réseau d'éclairage, comprenant les mesures d'enfouissement et de protection des fils électriques.
- Une ou des propositions de lampadaires
- Un estimé détaillé du coût de réalisation des travaux.

Il est également proposé et résolu de défrayer le coût de ce mandat à même la retenue sur travaux, effectuée par la direction générale, au contrat d'aménagement de la rue.

Adoptée unanimement.

**2009-01
10**

09.02 - SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

9.2 - SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL :

Attendu la confirmation de la ministre des Transports du Québec, datée du 4 juillet 2008, concernant une subvention de 5,000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal, pour l'exercice 2008.

Attendu qu'il y a lieu de déposer une demande de paiement au ministère des Transports du Québec

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Paul Joly et résolu unanimement que:

- le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la 26e Avenue et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.
- les travaux ont été réalisés, conformément aux présentes dépenses, sur une rue dont la gestion incombe à la municipalité.

Adoptée unanimement.

10 - LOISIRS-TOURISME

10 - LOISIRS - TOURISME :

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

10.1 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :

Pas de rapport d'activité pour le mois courant

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

**2009-01
11**

11.01 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. MARIO DOYON

11.1 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. MARIO DOYON:

Cette demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un abri d'auto de 12 pieds x 28 pieds;

· la norme est d'un garage d'une dimension maximum de 80% du bâtiment principal.

Après étude de la demande le comité consultatif d'urbanisme en est venu à une conclusion;

Attendu qu'il y a déjà un garage couvrant la dimension maximum permise sur cette propriété ;

Attendu que cette dérogation va à l'encontre de notre règlement d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Paul Joly et résolu unanimement; de rejeter cette demande de dérogation tel que présentée.

Adoptée à l'unanimité

**2009-01
12**

11.02 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. MARIO DOYON

11.2 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. MARIO DOYON :

1- Cette demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage à 6,95 mètres, de la marge avant;

· la norme est à de 7.5 mètres de la marge avant.

Après étude de la demande le comité consultatif d'urbanisme en est venu à une conclusion:

Attendu que cette dérogation ne change pas l'usage

Attendu que cette dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins ;

En conséquence,

Le comité d'urbanisme recommande, au conseil municipal, d'accorder cette dérogation mineure.

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Paul Joly et résolu unanimement; d'approuver la demande de dérogation de M. Mario Doyon tel que présentée.

Adopté unanimement

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

**2009-01
13**

12.01 - COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2008

12.1 - COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2008 :

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Quelques questions sont posées par des élus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement que les comptes du mois de décembre 2008 au montant total de 370 800.50 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil.

Ventilation du déboursé :

- Comptes payés 234 851.97 \$
- Comptes à payer 91 991.91 \$
- Salaires nets versés 28 220.46 \$
- Remises d'employeur 15 736.16 \$

Adoptée unanimement.

12.02 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2008

12.2 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2008 :

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de décembre 2008.

**2009-01
14**

12.03 - ENGAGEMENTS DU MOIS DE JANVIER 2009

12.3 - ENGAGEMENT DU MOIS DE JANVIER 2009:

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement d'approuver les engagements budgétaires du mois de janvier 2009 au montant total de 21 550 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.04 - RAPPORT DES HEURES EN BANQUE AU 31 DÉCEMBRE 2008

12.4- RAPPORT DES HEURES EN BANQUE AU 31 DÉCEMBRE 2008 :

Dépôt du rapport des heures en banque des employé-e-s de la municipalité au 31 décembre 2008.

**2009-01
15**

12.05 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ DES FINANCES

12.5 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ DES FINANCES :

Le directeur général dépose le procès-verbal de la réunion des membres du comité de finances tenue le 6 janvier 2009 et il en commente le contenu;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du comité des finances et les recommandations qui y sont contenues.

**2009-01
16**

**12.06 - OMH- RÉOLUTION D'ADOPTION DU BUDGET DE L'OMH DE LA
GUADELOUPE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009**

**12.6 - OMH - RÉOLUTION D'ADOPTION DU BUDGET DE L'OMH DE LA
GUADELOUPE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009 :**

Attendu que l'Office municipal d'habitation de La Guadeloupe a déposé son projet budgétaire, pour l'exercice 2009, pour approbation;

Attendu que la contribution annuelle 2009 pour la municipalité serait de 4 590 \$;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot, appuyé par Mme Lise Roy et résolu unanimement:

- d'accepter le rapport budgétaire 2009 tel que déposé par la Société d'habitation du Québec.
- d'aviser l'OMH La Guadeloupe et la Société d'Habitation du Québec de notre engagement à couvrir notre contribution annuelle, au montant de 4 590\$

Adoptée unanimement.

**2009-01
17**

12.07 - DÉLÉGATION: ASSURANCES COLLECTIVES

12.7 - DÉLÉGATION, ASSURANCES COLLECTIVES :

Attendu que la municipalité La Guadeloupe accepte la recommandation du Groupe Financier AGA inc de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective;

Attendu qu'il est nécessaire, pour la municipalité, dans le cadre du regroupement, de déléguer à l'une des municipalités du regroupement, les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres publics;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement que la municipalité La Guadeloupe délègue à la ville de Drummondville les pouvoirs nécessaires afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de l'Estrie-Montérégie et ce, par l'intermédiaire du groupe financier AGA inc., agissant à titre d'expert en assurance collective pour et au nom du regroupement.

Adoptée unanimement.

12.08 - COUR MUNICIPALE COMMUNE, RAPPORT 2007

12.8 - COUR MUNICIPALE COMMUNE, RAPPORT 2007 :

Dépôt du rapport annuel de la cour municipale commune, pour l'exercice financier 2007.

Le directeur général souligne l'écart important entre les montants perçus par la municipalité La Guadeloupe (3 479\$) et ceux de certaines municipalités, voir page 21 du rapport:

- St Ephrem: 16,526 \$
- ND des Pins: 16,034 \$
- St Come: 5,680 \$
- St Prosper: 7,610 \$

**2009-01
18**

12.09 - LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

12.9 - DÉPOT DE LA LISTE DES ENDETTÉS POUR TAXES (2007) Attendu le dépôt, par le directeur général, de la liste des contribuables endettés pour taxes, pour l'exercice 2007, dont copie est jointe au présent procès verbal sous la cote 12.9 pour en faire partie intégrante;

Attendu qu'il informe les membres que 10 citoyens seront en procédure de vente pour taxes non payées s'il n'y a pas d'entente avec ceux-ci d'ici quelques semaines

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet, appuyé par M. Normand Pouliot et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à transmettre à la MRC Beauce Sartigan, pour procédure de vente pour taxes non payées, les dossiers non réglés au 15 février 2009, pour l'année 2007.

Adoptée unanimement.

**2009-01
19**

12.10 - PROCÉDURE POUR L'OCTROI DE DONS ET COMMANDITES

12.10 - PROCÉDURE POUR L'OCTROI DE DONS ET COMMANDITES, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009 :

Attendu le volume important de demandes au cours d'un même exercice

Attendu que le budget de la municipalité est limité à 6,000\$

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement d'adopter les procédures suivantes:

- le budget municipal sera divisé en douze tranches égales. Le déboursé mensuel ne pourra dépasser le montant total de 500 \$
- le montant de 500 \$, mensuel, si non utilisé, sera transférable d'un mois à l'autre.
- les demandes devront être déposées par des organismes reconnus ou des citoyens résidant sur le territoire municipal.
- chaque organismes (ou citoyen résident) ne pourra déposer qu'une demande par année.
- les demandes en provenance du milieu seront priorisées vs celles d'organismes à caractère régional.
- ne font pas partie des dons et commandites les contributions prévues au budget et versées par la municipalité à des organismes attachés à la municipalité.

Adoptée unanimement.

13 - LÉGISLATION

13 - LÉGISLATION :

14 - DIVERS

14- DIVERS :

2009-01
20

**14.01 - NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LE MOIS DE
FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2009 + MANDAT DE SUBSTITUT POUR
SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE-
SARTIGAN**

**14.1- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LE MOIS DE FÉVRIER
MARS ET AVRIL 2009 + MANDAT DE SUBSTITUT POUR SIÉGER AU
CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN;**

Attendu la politique de rotation des mandats de maire suppléant;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot appuyé par M. Richard Morin et résolu
unaniment de mandater le conseiller au siège #4, M. Paul Joly, comme maire
suppléant pour les mois de février, mars et avril 2009;

Il est de plus résolu de désigner M. Paul Joly, à titre de substitut, pour siéger au
conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire,
son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de la
même période, conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation
territoriale municipale

Adoptée unanimement.

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

2009-01
21

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Paul Joly et résolu
unaniment que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20H45

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.